



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

église de scientologie

Question écrite n° 31920

Texte de la question

M. Philippe Vuilque appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères au sujet de l'installation du Bureau européen des affaires publiques et des droits de l'homme de l'Église de scientologie à Bruxelles. Lorsque l'on connaît la propension au lobbying de ce mouvement sectaire, qui utilise en outre souvent des organisations satellites pour parvenir à pénétrer les institutions publiques, on peut craindre que les pratiques de pression et de harcèlement déjà connues au Conseil de l'Europe ou au département d'État américain se multiplient, voire se généralisent, dans l'enceinte communautaire. La présence physique de ce bureau à quelques dizaines de mètres des institutions européennes est un danger pour la qualité de la démocratie. Il demande donc que la France dénonce publiquement cette installation et prenne des initiatives auprès de la Commission européenne afin d'y remédier.

Texte de la réponse

Il n'appartient pas au ministère des affaires étrangères de porter un jugement sur le lieu d'installation, a fortiori lorsqu'il se situe à l'extérieur du territoire national, de tel ou tel mouvement. Nous ne pouvons par ailleurs nous substituer à l'appréciation et à l'action des instances européennes et des administrations belges concernées, à qui il appartient de faire preuve de la vigilance nécessaire. Il va de soi néanmoins que nous menons avec ces différentes autorités une concertation régulière.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31920

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 406

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1799